

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 mars 2019

Date de la convocation : 19/03/2019
Nombre de conseillers en exercice : 51

Étaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

Absent suppléé : M. Gérard LAMBERT représenté par son suppléant Mme Sophie GUIBOURET.

Ont donné pouvoir : M. Bernard CATELON à Mme Thérèse COROMPT, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à M. Manuel BELMONTE, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN à Mme Michèle CEDRIN, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

Absents excusés : M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Blandine VIDOR.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **HABITAT – Programme Local de l'Habitat de la Région de Condrieu : signature de la convention d'objectifs avec Soliha Rhône – Grand Lyon**

Rapporteur : Christophe CHARLES

NOTE DE SYNTHÈSE

Suite à la création de Vienne Condrieu Agglomération le 1^{er} janvier 2018, les deux Programmes Locaux de l'Habitat de ViennAgglo et de la CCRC restent exécutoires chacun sur le périmètre pour lequel il a été adopté. Par conséquent, les objectifs et les plans d'actions ainsi que les aides financières en faveur du parc privé sont maintenus.

Le Programme Local de l'Habitat 2013-2021 de la Région de Condrieu, adopté en juillet 2013 prévoit des actions visant l'amélioration de l'habitat au sein du parc privé.

Un partenariat entre l'ex-CCRC et Soliha Rhône- Grand Lyon, en tant qu'association agréée « service social d'intérêt général, a débuté en 2015. Une première convention 2016-2018 est arrivée à échéance le 31 décembre 2018.

Dans l'attente de l'approbation du futur PLH unique pour tout le territoire, il est proposé de poursuivre le partenariat avec Soliha Rhône, pour une durée d'un an (2019), renouvelable deux fois maximum, pour assurer :

- l'accueil, la mobilisation et l'information des propriétaires avec notamment la tenue de 10 permanences d'information,
- l'accompagnement des propriétaires dans leurs projets de travaux (conseils techniques, visite-diagnostic des logements,...),
- l'accompagnement des propriétaires modestes, éligibles aux aides de l'Anah, pour le montage administratif et financier de leurs dossiers de demande d'aides financières auprès des différents partenaires dont l'agglomération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2013-35 du conseil communautaire de la CCRC du 3 juillet 2013 approuvant le Programme Local de l'Habitat de la CCRC 2013-2019,

VU la délibération n° 2016-12 du conseil communautaire de la CCRC du 15 mars 2016 approuvant la convention de partenariat avec l'association Soliha Rhône et Grand Lyon,

VU la délibération n° 2017-62 du conseil communautaire de la CCRC du 6 juillet 2017 approuvant le régime des aides accordées aux propriétaires bailleurs et occupants,

VU la création au 1^{er} janvier 2018 de Vienne Condrieu Agglomération, issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois (ViennAgglo), de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu (CCRC) et intégration de la commune de Meyssiez,

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire du 12 février 2019,

VU l'avis favorable de la commission Habitat du 19 mars 2019,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

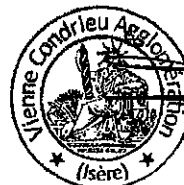
APPROUVE le projet de convention proposé et le soutien financier de Vienne Condrieu Agglomération à Soliha Rhône- Grand Lyon d'un montant maximum de 14 500 € TTC par an : une partie forfaitaire de 8 000 € et une partie variable pouvant aller jusqu'à 6 500 € en fonction du nombre de visites et de dossiers réalisés.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 26 mars 2019

Le Président certifie que la présente délibération a été reçue par la Sous-Préfecture le 28 MARS 2019 et a été publiée le 28 MARS 2019

Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Thierry KOVACS



Le Président et par délégation,
Directeur Général des Services

Claude BOUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat